

Pascal VITTECOQ
Responsable du département
Travaux, Prestations techniques,
Energie du GHT

Cellule des Marchés Publics
02.32.73.35.19
cellule.marchespublics@ch-
havre.fr

Affaire suivie par :
N. BERTHO
02 32 73 38 77
nicolas.bertho@ch-havre.fr

Stéphane TURLE
02 32 73 38 69
stephane.turle@ch-havre.fr

ACCORD CADRE DE SERVICES

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE du GHT

Numéro de la consultation : 26DTP017

PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Selon les articles R.2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Durée du marché : 4 ans (selon les modalités précisées dans le CCAP)

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

Jeudi 26 novembre 2026 à 12h00 dernier délai

Article 1 GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE ET ETABLISSEMENTS CONCERNES

Le Groupement Hospitalier de Territoire Estuaire de la Seine (GHT) dont le Groupe Hospitalier du Havre est l'établissement support, est composé des établissements suivants :

- Groupe Hospitalier du Havre
- Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne)
- Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises (Fécamp)
- Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer)
- Centre Hospitalier de Saint Romain de Colbosc
- EHPAD La Belle Etoile
- EHPAD Les Escales.

Cette procédure d'achat concerne les établissements du groupement hospitalier de territoire suivants :

- le Groupe Hospitalier du Havre ;
- le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne) ;
- le Centre Hospitalier des Hautes Falaises (Fécamp) ;
- le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer) ;
- le Centre Hospitalier de Saint Romain de Colbosc ;
- EHPAD La Belle Etoile
- EHPAD Les Escales.

Le périmètre des prestations pourrait être étendu par voie d'avenant à un des établissements partie ou à l'ensemble du GHT si de nouveaux besoins apparaissaient en cours de marché.

Lieux d'exécution : Les établissements de santé comprennent plusieurs sites. Le marché pourra, dans son ensemble, être exécuté au sein des différents services des établissements concernés, ainsi que sur leurs éventuels sites annexes.

A titre indicatif, les établissements ont consommé au cours de l'exercice budgétaire précédent :

	GH Havre	CHI Lillebonne	CH Fécamp	CH St Romain	CH Pt Audemer Beuzeville	Les Escales
Montant consommation HT	122 739,00 €	27 578,00 €	81 145,00 €	23 017,00 €	14 127,00 €	29 617,00 €

Article 2 POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination : GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	Direction : Direction des Achats du GHT
Adresse Siège social : 55 Bis Rue Gustave Flaubert BP 24	CP : 76 083
Localité / Ville : LE HAVRE	Pays : France
Téléphone : 02.32.73.35.19	Télécopieur : 02.32.73.44.18
Courrier électronique Cellule des marchés publics (Mail) : cellule.marchespublics@ch-havre.fr	SIRET : 267 601 714 000 12

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la maintenance de l'ensemble des systèmes de sécurité incendie des bâtiments des établissements de santé composant le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine.

L'étendue des prestations couvre :

- Les prestations de maintenance corrective et une astreinte technique, pouvant faire l'objet d'une garantie totale.
- Les vérifications périodiques des installations
- Les essais et mesures de débit du désenfumage
- Le remplacement des batteries tous les 4 ans
- La fourniture de pièces détachées
- Les extensions ainsi que les programmations concernant les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)
- Les interventions nécessaires aux travaux de modification des SSI

Dans ce cadre, des prestations spécifiques sont décrites selon les installations particulières de certains établissements, ainsi que certaines options au choix des établissements.

3.2 Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

3.3 Forme du marché

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu avec un montant maximum fixé par lot, conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique. Le montant maximum de l'accord-cadre, tous lots confondus, est fixé à 2 000 000,00 € HT sur toute sa durée d'exécution.

L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure des besoins de l'acheteur, par l'émission de bons de commande, dans les conditions prévues aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les bons de commande sont émis dans la limite du montant maximum fixé pour chaque lot. Le montant maximum constitue le seuil au-delà duquel aucun bon de commande ne pourra être émis au titre du présent accord-cadre, sous réserve des éventuelles modifications pouvant intervenir dans les conditions et limites prévues par la clause de révision du marché.

Montant de l'accord cadre par lot :

- Lot 1 : Matériels Marque DEF : 456 500.00 € HT
- Lot 2 : Matériels Marque DEF : 466 800.00 € HT
- Lot 3 : Matériels Marque ASD : 410 800.00 € HT
- Lot 4 : Matériels Marque SIEMENS : 84 000.00 € HT
- Lot 5 : Matériels Marque CHUBB : 490 400.00 € HT
- Lot 6 : Matériels Marque AVISS – NUGELEC et autres : 91 500.00 € HT

3.4 Décomposition

3.4.1 Allotissement

Le présent marché est décomposé en 6 lots :

Lot 1 : Matériels Marque DEF

- Groupe Hospitalier du Havre - Hôpital J. Monod

Lot 2 : Matériels Marque DEF

- Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises – Fécamp
- Groupe Hospitalier du Havre - Hors Hôpital J. Monod
- EHPAD Les Escales (Le Havre).

Lot 3 : Matériels Marque ASD

- Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine Lillebonne – Bolbec
- Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises – Fécamp
- Groupe Hospitalier du Havre - Hors Hôpital J. Monod
- EHPAD Les Escales (Le Havre).

Lot 4 : Matériels Marque SIEMENS

- Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises - Fécamp
- Le Centre Hospitalier de la Risle - Pont-Audemer

Lot 5 : Matériels Marque CHUBB

- Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises - Fécamp
- Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc
- Groupe Hospitalier du Havre - Hors Hôpital J. Monod

Lot 6 : Matériels Marque AVISS – NUGELEC et autres

- EHPAD de Beuzeville
- Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises - Fécamp
- Groupe Hospitalier du Havre - Hors Hôpital J. Monod
- EHPAD La Belle Etoile (Montivilliers) ;
- EHPAD Les Escales (Le Havre).

Les candidats sont libres de présenter une offre pour le ou les lots de leur choix.

Les lots seront attribués séparément.

3.4.2 PSE

Option 1 : Prestation de Garantie Totale ‘EHPAD La Belle Etoile et EHPAD Les Escales’ : Concerne en partie les lots 2, 3 et 6, au choix de l'ensemble indissociable des établissements ‘EHPAD La Belle Etoile et EHPAD Les Escales’.

Option 2 : Reconditionnement des détecteurs (15% du parc par an) : Tous lots concernés, au choix de chaque établissement.

Option 3 : Présence d'un technicien annuel pour l'exécution du marché : pour l'ensemble des établissements des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Cette option sera souscrite de façon indissociable par les membres du GHT des lots concernés.

Option 4 : Evolution de l'Unité d'Aide à l'Exploitation du Site J. Monod : Concerne le lot 1 au choix du GHH.

Ces options sont décrites dans leur chapitre associé du CCTP.

3.4.3 Variante libre à l'initiative des candidats

En application des dispositions de l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, aucune variante n'est autorisée par le pouvoir adjudicateur.

Article 4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes éventuelles,
- la lettre de candidature (DC1),
- la déclaration du candidat (DC2).
- Livret d'accueil

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition gratuitement à l'adresse électronique suivante (site PLACE) sous le numéro 26DTP017: <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

4.2 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements ou documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront **impérativement** formuler leur demande par écrit, **sur le site** <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard sept jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, sur cette même plate-forme de dématérialisation au plus tard cinq jours après le dépôt de la question.

4.3 Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 PRESENTATION DES CANDIDATURES

5.1 Condition de participation des candidats

▣ Sous-traitance pour les prestations de service :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

▣ Groupement d'entreprise :

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

NOTA :

Pour répondre à ces demandes de pièces administratives, le candidat pourra fournir entre autres les formulaires DC1 et DC2.

5.2.1 Pièces de la candidature et examen des candidatures

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141 et L. 2341 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés et pour justifier que le

candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné dans le Code de la commande publique ;

- la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou un document équivalent.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché ou DC2 ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2142-13 et R. 2142-14 du Code de la commande publique :

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
- une déclaration indiquant les références hospitalières pour le même type de marché au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En application des dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Il est précisé que l'exécution du marché sera réalisée en respectant, entre autres, les documents suivants :

- Norme NF S61-931 relative aux dispositions générales des Systèmes de Détection Incendie (SSI).
- Norme NF S61-933 relative à la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie.

Le Titulaire du marché devra assurer les compétences pour les niveaux d'accès zéro à quatre et le niveau expert (NF S61-931).

Il devra joindre à son offre les agréments et habilitations justifiant ses compétences au niveau 4 et expert.

Dans le cas où il ne détiendrait pas ces compétences, il précisera les modalités d'interventions sur les niveaux 4 et experts. Ceci correspondra aux matériels installés pour chaque établissement du GHT (attestation constructeur signé).

Le candidat pourra faire valoir et justifier de certifications APSAD I7/F7 et APSAD I17/F17 (désenfumage naturel et mécanique) pour la réalisation des prestations attendues au marché.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

5.2.2 Pièces de l'offre

Les candidats devront fournir un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) par lot, conforme au modèle joint dans le dossier auquel doit être annexé le bordereau de prix unitaire (BPU) fourni par le pouvoir adjudicateur dûment complétés et signés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Une délégation de pouvoir si nécessaire ;
- Le mémoire technique qui devra reprendre strictement les éléments demandés pour apprécier les critères de sélection des offres.

NOTA :

Il est rappelé aux candidats que toutes les pièces transmises doivent permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à un classement éclairé des offres en fonction des critères d'attribution retenus.

5.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.4 Visite facultative des sites

Durant la période de consultation, dans le cours des semaines 45, 46, 47 et 48, des visites du site seront planifiées avec les candidats afin de leur permettre de réaliser leur propre appréciation des locaux et installations faisant l'objet des prestations prévues au marché, ainsi que leur situation dans les établissements de santé du GHT. Ces visites ne pourront avoir lieu au-delà de la semaine 47.

Cette visite facultative, fortement recommandée, sera programmée directement auprès des établissements de santé :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE : François Boquet – francois.boquet@ch-havre.fr ou David Lefebvre – david.lefebvre@ch-havre.fr

CHI DU PAYS DES HAUTES FALAISES (FECAMP) : Frédéric Gouley - frederic.gouley@ch-fecamp.fr ou Julien Houel - julien.houel@ch-fecamp.fr

CHI CAUX-VALLEE DE SEINE (LILLEBONNE ET BOLBEC) : Jean-Luc Letellier - jeanluc.letellier@chi-cvs.fr

CH DE LA RISLE (PONT-AUDEMER) ET EPHAD LES FRANCHES TERRES (BEUZEVILLE) : Christophe Martin - christophe.martin@ch-pont-audemer.fr ou Fabien Platel - fabien.platel@ch-pont-audemer.fr

CH DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC : Sophie Mouquet - sophie.mouquet@hl-saintromain.fr

EHPAD DE LA BELLE ETOILE (MONTIVILLIERS) ET EHPAD LES ESCALES (LE HAVRE) : Sébastien Hangard – s.hangard@ehpad-havre.fr ou Laurent Delaune – l.delaune@ehpad-havre.fr

Ces visites feront l'objet d'un certificat (en annexe du présent document) qui devra impérativement être joint à l'offre.

Puisque les visites sont proposées aux candidats, le candidat retenu est réputé être parfaitement informé de la constitution des locaux et de la consistance des matériels ou équipements. Le candidat déclare également disposer de l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer l'exécution du marché.

6 CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.2 Date de remise des offres

La date de remise des offres est fixée au :

Jeudi 26 novembre 2026 à 12h00 dernier délai

Les candidats devront apporter une attention particulière au respect de la composition du dossier en fournissant l'ensemble des documents réclamés.

6.3 Transmission des offres par voie dématérialisée

Les concurrents devront transmettre de façon électronique leurs candidatures et leurs offres sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

NB : La communication par voie papier n'est possible que lorsque, en raison de la nature particulière du marché, l'utilisation de moyens de communication électroniques nécessiterait des outils, des dispositifs ou des

formats de fichiers particuliers qui ne sont pas communément disponibles ou pris en charge par des applications communément disponibles.

Toute communication par voie papier doit être justifiée en ce sens.

6.4 Transmission par voie matérialisée des copies de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention suivante:

Copie de sauvegarde : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE du GHT
NOM DU CANDIDAT
« Ne pas ouvrir »

La copie de sauvegarde doit contenir les pièces administratives et les pièces relatives à la mise en concurrence, et devra être envoyée par courrier avec avis de réception, à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE

Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics

55 Bis Rue Gustave Flaubert - BP 2476 - 76 083 Le Havre

La copie de sauvegarde peut également être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE

Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics

19 Avenue Pierre Mendès France - 76 290 Montivilliers

Ouverture : 9h – 12h30 et 13h30 - 17h du lundi au vendredi

Celle qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ou remise sous enveloppe non cachetée, sera de fait non conforme ; le pli sera renvoyé à son auteur.

6.5 Signature

Pour tout document pour lequel une signature est exigée, cette dernière doit être originale ou électronique.

Quelle que soit la forme du dépôt (par voie papier ou par voie dématérialisée), cette dernière doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :

- le représentant légal du candidat,
- ou bien toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

7 JUGEMENT DES OFFRES

7.2 Critères et éléments de l'offre à remettre pour juger des critères

Éléments déterminants de jugement des offres	Documents ou éléments permettant de l'apprécier	Note sur 100	Pondération sur 100	Méthode d'analyse
Coût global	BPU, DPGF.	100/100	60%	Selon sous-critères
Prestations Garantie Totale	BPU, DPGF.	40/100		Classement du prix entre candidat (Formule de calcul).
Vérifications fonctionnelles (annuelles / semestrielles / DAI et DM / DAS / Essais et mesures de débit du désenfumage)	BPU, DPGF.	30/100		Classement de la somme des prix entre candidat (Formule de calcul).
Remplacement des batteries	BPU, DPGF.	10/100		Classement du prix entre candidat (Formule de calcul).
Prix de la main-d'œuvre	BPU, DPGF.	10/100		Classement du prix entre candidat (Formule de calcul).
Prix des fournitures	BPU, DPGF.	10/100		Classement de la somme des prix entre candidat (Formule de calcul). Sélection des prix par produit équivalent entre tous les candidats.
Valeur Technique	Mémoire Technique	100/100	40%	Selon sous-critères
Délais d'intervention	BPU, DPGF, Mémoire Technique en référence au CCTP.	25/100		Comparaison des délais proposés et appréciation de leur réalisme.
Organisation, moyens humains et matériels	Mémoire Technique, organigramme, effectifs dédiés, CV, modalités de remplacement, organisation de l'équipe, ressources matérielles et logistiques., systèmes d'informations dédiés.	25/100		Analyse de l'adéquation des moyens proposés aux exigences du marché.
Certifications / Qualifications / Compétences spécifiques aux installations.	Mémoire technique, qualifications, diplômes, CV, descriptifs des compétences, engagements et/ou certifications qualité, certifications techniques liées aux installations en objet, certifications métiers.	25/100		Analyse de l'adéquation des certifications/qualifications proposées aux exigences du marché.
Engagement RSE (Valorisation des Déchets - Equipements non polluants - Qualité et durabilité des matériaux)	Engagements liés à l'exécution du marché : Valorisation des Déchets - Equipements non polluants - Qualité et durabilité des matériaux.	25/100		Analyse des engagements concrets, vérifiables et liés à l'exécution du marché.

7.3 Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2142 et R. 2143 du Code de la commande publique.

Le candidat disposera d'un délai maximum de 7 jours francs à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur (courrier, mail, fax), pour produire ses documents.

Ces documents sont à solliciter auprès des administrations concernées. Compte tenu des délais d'obtention de ces documents auprès de ces administrations, **les candidats devront impérativement les réclamer bien avant la date de remise des plis afin d'être en mesure de les produire dans le délai imparti.**

7.4 Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76005 Rouen

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, URL : rouen.tribunal-administratif.fr

☎ : 02 35 58 35 00 📠 : 02 35 58 35 03

Dressé par le pouvoir adjudicateur du GHT de l'Estuaire de la Seine

Au Havre, le 29/10/2026